

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 21 (1997)

Artikel: Les cloches de l'église de Saint-Brais
Autor: Renard, J. P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES CLOCHE DE L'ÉGLISE DE SAINT-BRAIS

I. Les cloches de nos églises

1. Leur origine

L'usage de clochettes comme signe avertisseur sonore est immémorial, aussi bien dans le domaine profane que dans le domaine sacré; les plus anciennes ont sans doute vu le jour en Chine.

Gongs, claquoirs, clochettes, trompettes, crêcelles sont utilisés, au début de l'ère chrétienne, comme signaux de rassemblements pour les offices liturgiques.

L'usage de cloches proprement dites se répand vers la fin du V^e ou le début du VI^e siècle, d'abord dans les monastères, puis dans les églises paroissiales.

Leur nom le plus commun est celui de «signum» (signe ou signal) ou de «campana» (d'où le nom de campanile donné à certains types de clocher)¹.

Le nom de «clocca», qui a donné en français le mot «cloche», vient probablement de l'irlandais «clog» et de l'ancien allemand «klochōn», signifiant «battre» ou «frapper».

2. Leur usage liturgique ou profane

Les cloches servent en premier lieu à assembler les fidèles en vue de la liturgie.

C'est ainsi qu'on peut lire sur la plus grande cloche de l'église des Breuleux, dite de Saint-Joseph, datant de 1890, l'inscription:

«J'APPELLE LES MORTELS ET RAPPELLE L'ÉTERNEL».

A partir du Moyen Age, les cloches ont aussi pour mission d'inviter les fidèles absents à s'unir par la prière à la liturgie qui se célèbre.

D'où les sonneries de cloches, durant la lecture de l'Evangile, au moment du «Sanctus» ou de la consécration, qui viennent s'ajouter au tintement des clochettes des servants de messe.

Les cloches peuvent encore résonner pour provoquer des moments de prière privée – comme la sonnerie de l'Angélus, matin, midi et soir – ou pour annoncer les baptêmes, les mariages et les décès.

Elles se taisent traditionnellement depuis la messe du Jeudi-Saint jusqu'à la messe de la Résurrection; c'est un signe de deuil de l'Eglise. La tradition populaire dit qu'elles se rendent à Rome.

A certains endroits, elles ont en outre une destination profane: sonner les heures, ou le tocsin en cas d'incendie ou d'intempéries.

3. Le «baptême» des cloches

Dès le VIII^e siècle apparaît le rite du «baptême» des cloches. C'était en réalité une consécration.

Une déformation populaire en avait fait comme un «baptême»: le rite comportait en effet l'ablution de la cloche et des onctions avec le saint chrême (huile sainte), puis on plaçait sous elle des brûle-parfums; ces diverses actions étaient accompagnées du chant de psaumes et d'oraisons.

Ces prières montraient qu'on attendait de la cloche plus que la simple convocation des fidèles: on y voyait comme un

objet sacré, auquel la prière de l'Eglise conférait un pouvoir pour chasser les démons et les intempéries.

Une des cloches de l'église de Soubey, fondue en 1885, porte encore l'inscription (en latin):

«JE LOUE DIEU, JE PLEURE LES DÉFUNTS, J'APPELLE LES VIVANTS ET JE REPOUSSE LA FOUDRE».

4. La bénédiction des cloches

Depuis la réforme du Concile Vatican II, l'inauguration des cloches est devenue une bénédiction solennelle.

La voix des cloches exprime en quelque sorte les sentiments du peuple de Dieu, «quand il exulte et quand il pleure, quand il rend grâce ou qu'il supplie, quand il se rassemble et manifeste le mystère de son unité dans le Christ. Par suite du lien étroit entre les cloches et la vie du peuple chrétien, la coutume s'est répandue, qu'il est bon de conserver, de les bénir avant de les placer dans le clocher».

II. Les cloches de l'église de Saint-Brais*

Le nom de Saint-Brais (Sem Bris) apparaît pour la première fois en 1275, comme dépendance du village paroissial de Planey, déjà mentionné en 1139 dans la bulle du pape Innocent II confirmant les possessions du Chapitre de Saint-Ursanne.

La nomination du curé de Planey, et plus tard de Saint-Brais, appartient de droit

au Chapitre de Saint-Ursanne, également possesseur des dîmes du village.

La région eut particulièrement à souffrir de l'occupation militaire pendant la guerre de Trente Ans. Le village de Planey ne se serait pas relevé des ruines de l'incendie de 1637, alors que Saint-Brais se développait autour de son église paroissiale, dédiée à saint Brice, reconstruite en 1656.

Dans les années 1763-1772, l'église de Saint-Brais a fait l'objet d'importants travaux, qui ont consisté notamment à reconstruire la nef et à créer de nouvelles fenêtres au chœur (l'inscription dans la pierre au-dessus du portail indique que l'église a été «réédifiée» en 1765).

L'église rénovée est consacrée le mardi 24 août 1773, en la fête de saint Barthélémy, par l'évêque suffragant Jean Baptiste Joseph Gobel².

Les dernières rénovations à l'église de Saint-Brais ont été effectuées en 1964-1965 et en 1993 (extérieur).

1. Avant 1769

La première mention relative à une cloche de l'église de Saint-Brais ne provient pas des registres des baptêmes de la paroisse³, mais semble se trouver dans les Comptes des ambourgs⁴ de la communauté pour l'année 1719.

Le curé de la paroisse a avancé de l'argent à la communauté de Saint-Brais pour le paiement d'une nouvelle cloche (sur laquelle on ne possède par ailleurs aucun-

ne donnée). La communauté rembourse progressivement son dû:

«Item paÿé au s^r curé Simonin au nom du communal, sic 29 lb. 15 B. Item paÿé pour la cense⁵ de la cloche comme au veoir par une quittance, sic 15 lb.» (1719).

«Paÿé a monsieur Simonins, curé a St Braix, sur les respétitions qu'iceluÿ at sur la communauté 20 lb.» (1729).

«Plus paÿé a monsieur le curé Simonins au nom du communal de St Braix sur les respétitions qu'iceluÿ at sur la dite communauté, tant pour la cense de la cloche que charuages 66 lb.» (1733).

«Plus delivré a s^r curé Simonins en veue de son billiet 15 lb. [...] Delivré le 17^e xbre 1737 a monsieur Estienne Simonins jurat et ancien curé de St Braix pour les censes de la cloche 19 lb.» (1734)⁶.

Deux curés de la paroisse de Saint-Brais sont concernés par les paiements précités: le curé alors en fonction, Jean Pierre Simonin, et son prédécesseur, son oncle Etienne, qui a été curé de son village d'origine 1687 à 1716.

Les comptes de la fabrique⁷ de l'église, conservés à partir de l'année 1753, permettent d'apporter quelques compléments à cette première information assez lacunaire.

La cloche dont il est question ci-dessus n'est pas la seule dans la tour de l'église dans la première moitié du 18^e siècle.

En 1754, Joseph Girardin, «de Gretterÿ», fournit «deux cordes pour les

cloches» et, à nouveau en 1756, des cordes pour les cloches, un courgeon⁸, un battant et «des boetes⁹ a passer les cordes desdites cloches».

Plus précis encore les comptes de 1758-1759: «Plus a été paÿé a Jean Pierre Lachat du Prel Sergeant pour avoir raccommodé le battant de la grande cloche 1 lb. 6 B. Plus une journée au prel sergeant pour avoir porté le battant de la grande cloche et avoir aidé a le raccommoder 5 lb.». Et en 1762-1763, la fabrique paie 10 B. 6 d. pour un cordon «pour le battant de la petite cloche».

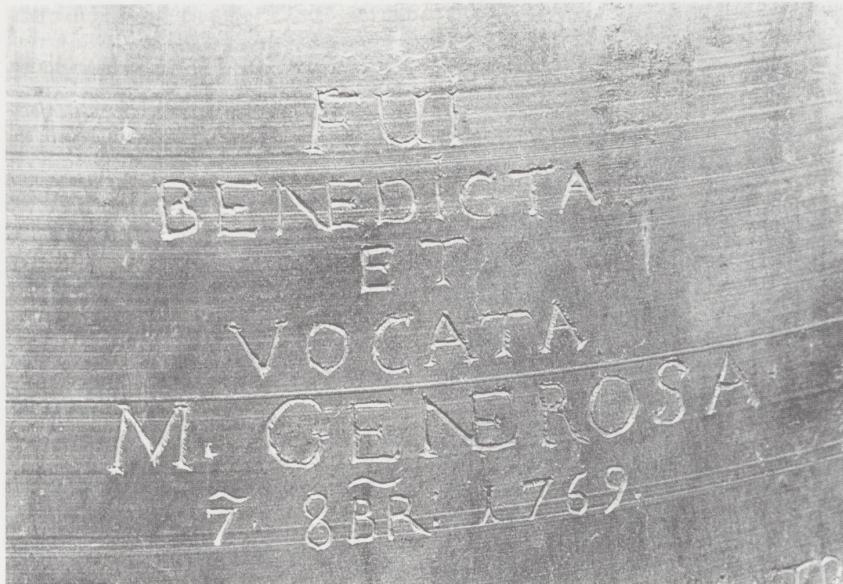
Lors des grands travaux effectués à l'église dans les années 1760-1770, les cloches ont été dépendues, puis remises en place en décembre 1764 après le renouvellement de la charpente du clocher.

2. La cloche de 1769

En 1769, la grande et la petite cloche de l'église de Saint-Brais reçoivent une sœur.

Ni les registres de baptêmes, ni les comptes de la Fabrique, ni ceux de la Communauté ne portent la trace d'une telle acquisition. Les seuls renseignements à son sujet proviennent des inscriptions gravées, par une main maladroite, sur la cloche elle-même:

FUI / BENEDICTA / ET / VOCATA / M. GENEROSA / 78BR 1769 / PATRINI / J. GEORG. PY / ET / J. B. QUELOZ / NOT. MATRINA / M. MAGDAL. UXOR / J. N. TEURILLAT / MYR / ET



Cloche bénite le 7 octobre 1769.

/ M. MARGARITA / ERARD SUB / RECTORIBUS / RR. DD. J. P. SIMONIN JURATO / ET / C. A. BROSSARD PAROCHO¹⁰.

JE PESE 1337.

La nouvelle cloche, dont la tonalité est le mi, pèse 1337 livres ou environ 730 kg, si l'on estime son poids en relation avec son diamètre (1.085 mm). Elle a été fondu par Joseph et Jost Kaiser, fondeurs à Soleure:

JOSEPH VND JOST / KEISER IN SOLOTHVRN / GIESER 1769¹¹.

Appelée M^{<arie>} Généreuse (M. Generosa), elle aurait été bénie le 7 octobre 1769. Où et par qui? On n'en sait rien.

Les dépenses occasionnées par cette acquisition n'apparaissent pas dans les comptes de la Fabrique ou de la Communauté. Elles sont sans doute prises en charge par les parrains et marraines: J. Georges Py (Pic); J. B. Queloz, notaire; M. Madeleine, épouse de J. N. Theurillat, maire; M. Marguerite Erard.

Les noms de deux ecclésiastiques de la paroisse de Saint-Brais sont également

gravés dans le bronze. Ils sont vraisemblablement présents lors de la bénédiction: Claude Antoine Brossard, curé en fonction depuis 1768¹², et l'ancien curé, Jean Pierre Simonin, jurat du Chapitre d'Elsgau¹³.

La cloche est aussi richement ornée d'inscriptions et d'effigies en relief, réalisées dans l'atelier des fondeurs:

- surmontée d'une guirlande de fleurs, la prière de supplication:
A FVLGVRE TEMPESTATE ET AB OMNI MALO LIBERA NOS DOMINE¹⁴;
- le Christ et les apôtres (14 bustes)
- saint Brice, avec mitre et crosse, tenant un livre dans la main droite: S. BRICCIVS;
- le Christ en croix, avec une figure féminine tenant les pieds du crucifié (Marie Madeleine). Au-dessous de la croix, une inscription sur huit lignes: PAIX / GRACE ET BENEDICTION / A / CEVX QVI ONT / CONTRIBVES [sic] / POVR / MON EDIFICATION / MDCLXIX;
- saint Pierre, tenant une clef dans la main droite et un livre dans la main gauche: S. PETRVS;
- la Vierge Marie, couronnée, tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche, un sceptre dans la main droite: S. MARIA.

3. «Marché pour la façon d'une cloche» (1776)¹⁵

En automne 1776, les fondeurs Jost et Joseph Kaiser, dont le précédent travail a été apprécié, sont à nouveau sollicités pour la fonte d'une cloche pour l'église de Saint-Brais. Marché est passé avec eux le 9 août 1776, au nom de la paroisse, par Jean Pierre Simonin, ancien curé, et Claude Antoine Brossard, curé actuel, déjà cités à propos de la cloche précédente. Dressé par le notaire Jean Baptiste Queloz, l'acte notarial est le seul document repéré faisant état d'un projet d'acquisition d'une nouvelle cloche, dont ne parlent ni le registre des baptêmes, ni les comptes paroissiaux ou communautaires.

En 1776, la paroisse de Saint-Brais possède trois cloches. Deux sont en usage : la grande – celle de 1769 – et la petite, qui pèse sans doute 612 livres. La troisième est «une petite cloche fendue», qui a probablement été dépendue en raison de ce dommage, sans doute survenu peu avant 1776.

La future cloche, «mitoyenne», «de la pesanteur d'environ neuf quintaux» – ou 900 livres – devra s'«accorder de ton autant que possible avec les deux qui sont déjà à la tour de ladite Eglise».

La «petite cloche fendue» sera conduite à Soleure pour y être refondue. Au métal ainsi récupéré viendra s'ajouter celui que fournira la fonderie, à raison de neuf batz la livre.

Le «gage et salaire de façon de ladite cloche» sera calculé en tenant compte,



Saint Brice.

d'une part, du poids de la petite cloche fournie par la paroisse et, d'autre part, de la différence de poids entre celle-ci et la nouvelle cloche: aux trois batz par livre

prévus dans le premier cas seront additionnés les «douze batz par livre argent de Soleure» pour «ce que ladite nouvelle cloche pesera de plus que ladite ancienne fendue».

Mis à part les modalités relatives aux délais prévus pour la livraison et pour le versement des sommes dues, le contrat précise encore la nature des effigies et inscriptions qui figureront sur les flancs de la cloche (et qui sont identiques à celles qui orneront la cloche fondue en 1831):

«Sur laquelle cloche sera emprein et figuré un grand crucifix, une Notre Dame du coté oposé aud. crucifix, tenant à une main un rosaire et à l'autre un scapulaire, un évêque qui est S^t Brice, patron de lad. Eglise, et un S^t Joseph du coté opposé entre led. crucifix et lad. Notre Dame.

Sous led. crucifix sera écrit *Christus amor noster*. Sous la figure de Notre Dame sera écrit *Sancta Maria in hora mortis protege nos*. Sous la figure de S^t Brice sera mis *Sancte B<r>ixi parochiam defende*. Sous la figure de S^t Joseph sera écrit *Sancte Joseph ora pro nobis*. Et plus haut à lad. cloche seront figuré les quatre Evangélistes, et le nom de chacun mis aux pieds desdites figures».

Le contrat conclu en août 1776 a-t-il été exécuté?

La cloche elle-même n'existe plus. Son nom n'est pas connu, à moins qu'il n'ait été réutilisé, comme les inscriptions, pour la cloche de 1831: Marie Agathe? On ne sait ni quand, ni où, ni par qui elle a été bénie, ni quels ont été ses parrains et marraines, ni combien elle a coûté.

Une note manuscrite ajoutée au bas du contrat de 1776 indique cependant que «la nouvelle cloche a été pendue au clocher de l'Eglise de S^t Brais le 11 novembre 1776. Atteste C. Brossard, curé».

Un deuxième texte vient corroborer ce témoignage. Le prélat chargé de la visite canonique de la paroisse de Saint-Brais en 1783 note dans son procès-verbal que l'église possède «une très belle sonnerie composée de trois cloches».

Par déduction, il est permis d'ajouter: trois cloches, c'est-à-dire la grande de 1769 (1337 livres), la moyenne de 1776 (900 livres) et la petite (612 livres), antérieure à 1769.

Auparavant, en 1779-1780, à l'initiative et aux frais de l'ancien curé, Jean Pierre Simonin, la tour de l'église avait été dotée d'une horloge avec «deux quadrans, l'un de midi et l'autre de minuit», instrument dont la mise à l'heure et l'entretien courant incombaient au clavier (sacristain)¹⁶.

4. Saisie de cloches en 1793

Quels ont été, pour la paroisse de Saint-Brais, les effets de la loi républicaine du 23 juillet 1793: «il ne sera laissé qu'une seule cloche dans chaque paroisse; les autres seront mises à la disposition du ministre de la guerre, pour être converties en canons dans le délai d'un mois».

Dans le département du Mont-Terrible, l'arrondissement de Porrentruy comprend huit cantons, dont celui de Saint-Brais, qui regroupe à son tour sept municipalités: Cerniévillers, Les Enfers, Les Genevez, Lajoux, Montfaucon, Montfavergier et Saint-Brais.

Dans une lettre parvenue à Saint-Brais le 20 octobre 1793, les commissaires Jameth et Tirel enjoignent à la municipalité:

«de choisir parmi vous deux commissaires secondaires, très patriotes, pour se transporter, en vertu de notre présente, et du pouvoir que sous votre responsabilité vous leur transmettrez, dans les sept municipalités dépendantes de votre canton.

Ils se partageront les dites municipalités, dresseront de chacune séparément l'état des cloches existantes dans chacune, le nombre de celles dont la loi dispose, enjoindront également aux municipalités de les faire descendre sur le champ, les charger et les envoyer aussitôt à la ville de Porrentruy, d'où elles seront ensuite conduites à Strasbourg pour y être converties en canons. Ils feront parvenir aussitôt à l'administration du district, l'état détaillé de ces cloches, tant existantes que disponibles, et vous y joindrez la présente réquisition après l'avoir fait inscrire en son entier sur votre registre et après y avoir fait apposer les signatures des membres de votre munici-

palité ainsi que le sceau, afin de pouvoir justifier à nos mandataires de l'exécution de notre mission, cette présente réquisition devant nous être remise ensuite par votre district comme pièce originale.

Votre patriotisme et votre zèle ne nous laissent aucun doute sur votre empressement à satisfaire promptement et dans le délai prescrit à l'exécution de la loi. Les fers seront apportés également et les frais seront payés par la Caisse du District conformément à l'arrêté du ministre de la guerre».

François Antoine Noirjean, juge de paix du canton de Saint-Brais, fonctionne comme commissaire pour le recensement des cloches du dit canton. Il a été désigné à ce poste par le Directoire du district de Porrentruy le 5 octobre 1793.

Deux commissaires secondaires sont nommés: Pierre Joseph Wiatte (Viatte), officier municipal, et Ignace Teurillat (Theurriat), maire de la municipalité de Saint-Brais.

Le 22 octobre déjà, deux lettres sont expédiées de Saint-Brais à Porrentruy.

La première, signée par F. A. Noirjean, est envoyée au citoyen Lassue, sire président du Directoire de district:

«vous recevrez une cloche aujourd'hui de la paroisse de Montfaucon; demain vous recevrez deux de Saint-Brais et une des Genevez. Vous recevrez le recensement des restantes et de ceux qui vous seront conduites, qui excède une par chaque paroisse».

Le même jour, les trois commissaires envoient le recensement des cloches existantes et des cloches disponibles des quatre municipalités du canton concernées par les mesures précités:

A la paroisse de Montfaucon	
existantes	2 disponible 1
Paroisse des Genevez	
existantes	2 disponible 1
A la municipalité de Lajoux	
existante	1
Paroisse de Saint-Brais	
existantes	3 disponible 2

En tout existantes 8 disponibles 4

Les commissaires secondaires entreprennent également des démarches pour obtenir le remboursement de leurs frais:

«Le soussigné S. Joseph Wiat [sic], officier municipal de St-Brais, répète pour lui et pour le citoyen Teurillat, maire dudit lieu, pour avoir vacquée la quantité de chacun cinq journées en qualité de commissaires secondaires, nommés par les commissaires du Comité de salut public pour faire descendre les cloches du canton de Saint-Brais et les faire conduire à Porrentruy, faisant ensemble dix journées à raison de dix livres par jour, et pour vingt deux lieues de chemin pour aller et venir fait 22 lb., en tout: 122 lb. A Porrentruy ce 5^e jour du 2. mois, seconde année de la République une et indiscutable. [] Signé: S. J. Viatte.»

En fin de compte, la paroisse de Saint-Brais aurait perdu deux cloches dans

l'opération: la moyenne – celle de 1776 – et la petite.

Néanmoins, les «Etats» des cloches déposées à la commune de Porrentruy en 1793 ne citent qu'une seule cloche en provenance de Saint-Brais, arrivée entre le 23 et le 30 octobre. Elle pèse 612 livres. Où est passée la cloche de 1776, pesant 900 livres? Pourquoi n'a-t-elle pas été comptabilisée dans les «Etats» précités?

A-t-elle été dérobée en cours de route et n'est-elle jamais arrivée à Porrentruy? N'a-t-elle jamais été descendue du clocher ou y a-t-elle été remise par la suite? Il ne semble pas invraisemblable que la cloche refondue en 1831 soit celle de 1776, sans doute soustraite par ruse aux autorités révolutionnaires.

5. Refonte d'une cloche en 1831

Cette cloche, dont la tonalité est le sol, est bénie le (mercredi) 20 septembre 1831, par Jean-Baptiste-Bernard Cuttat, provoïcaire général et official pour le Jura.

Elle a pour parrain François-Xavier Theurillat, maire, et pour marraine Marie-Agathe, épouse de François Frossard. D'où le nom qui lui est attribué: «Maria Agatha».

Le curé de la paroisse, François-Xavier Erard¹⁷, garde la mémoire de l'événement en l'inscrivant dans le registre des baptêmes.

Œuvre du fondeur François-Louis Kaiser de Soleure (deuxième du nom)¹⁸, la nouvelle cloche est décorée d'effigies et d'inscriptions identiques, à peu de choses près, à celles qui ornaient la cloche de 1776. Son poids est à peu près le même: 1000 livres, pour un diamètre de 960 mm.

Combien a-t-elle coûté? Il n'y a aucune indication globale à ce sujet.

La première et la deuxième section de Saint-Brais participent chacune à son financement, mais dans des proportions variant plus que du simple au double:

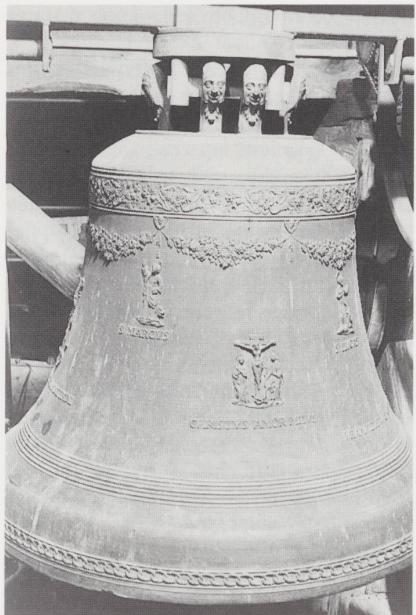
«1° Au Sr Farine, receveur de la fabrique, pour frais occasionnés pour la refonte de la cloche de Saint-Brais, par suite de répartition faite et signée par les préposés de la dite fabrique, a quel effet on a employés les deniers d'enregistrement rapportés dans les N°s 2 et 3 des recettes, littera G, quit. N° 3: 249 francs 10 rapes.»

«2° Au receveur de la fabrique, pour frais occasionnés pour la refonte de la cloche de Saint-Brais, ensuite de répartition faite entre les préposés de la fabrique, suivant la quittance ci-jointe N° 1: 103 francs 01 rapes.»

La fabrique elle-même ne semble prendre en charge que les dépenses accessoires:

«5. A Xavier Queloz de Saint-Brais pour voiturage de deux bois pour dépendre la cloche, quitt. N° 5: 1 livre, 20 rapes.

10. A Augustin Joseph Queloz pour une planche pour dessendre la cloche, quitt. N° 10: 60 rapes.



Cloche de 1831.

11. A Frossard pour dépenses par des hommes qui ont aidé à monter la cloche, quitt. N° 11: 10 livres 90 rapes.

12. A Chariatte cellier pour réparation des corroies des cloches, quitt. N° 12: 2 livres 40 rapes».

L'ornementation de cette nouvelle cloche est semblable à celle de 1776:

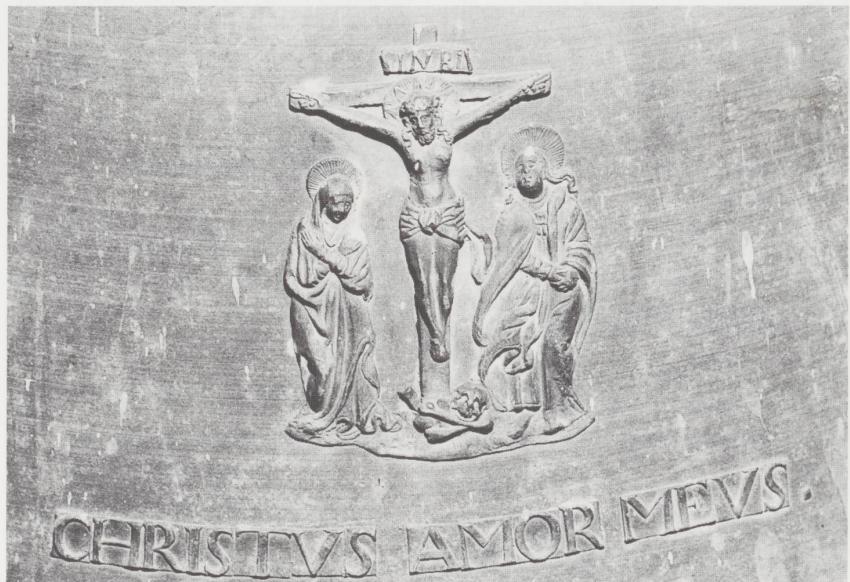
– les quatre évangélistes, avec les inscriptions: S. MATHEVS, S. IOHANES, S. MARCVS, S. LVCAS

- saint Brice, avec mitre et crosse: S. BRICI PAROCHIAM DEFENDE¹⁹
- le Christ en croix, entouré de deux personnages féminins. A la base, inscription sur une ligne: CHRISTVS AMOR MEVS²⁰
- saint Joseph, debout, avec l'enfant Jésus sur son bras droit et un lys dans la main gauche: S. IOSEPH ORA PRO NOBIS²¹
- la Vierge Marie, assise, entourant du bras droit l'enfant Jésus debout,

tenant dans la main gauche un chapelet et un scapulaire: S. MARIA IN HORA / MORTIS PROTEGE NOS²².

6. La plus récente des cloches (1901)

Lucine (Lucina) est la troisième et dernière cloche encore en place aujourd'hui



Christ, mon amour.

dans la tour de l'église de Saint-Brais, aux côtés de Marie Généreuse et de Marie Agathe:

+ LUCINE EST MON NOM BAPTISEE EN AOUT 1901 M^R THEODORE VARE ETANT CURE DE ST BRAIX [2] J'AI EU POUR MARRAINE M^E LUCINE ERARD NEE CHENAL [3] ET POUR PARRAINS MM^{RS} JOSEPH FRANCOIS ET CHARLES ERARD ALCIDE MERAT AUGUSTIN THEURILLAT ET CELESTIN GUEDAT [4] VIVE JESUS VIVE MARIE.

Donnant le si bémol, elle a été en fait «baptisée» le (dimanche) 8 septembre 1901²³, en la fête de la Nativité de la Vierge Marie, par Charles-Ignace Charmillot, curé-doyen de Saint-Ursanne, mandaté par l'évêque du diocèse, Léonard Haas. L'abbé Théodore Varé est alors curé de Saint-Brais²⁴.

La marraine de la nouvelle cloche s'appelle Lucine Erard, née Chenal. Ses parrains sont au nombre de six: les trois frères Erard – Joseph, François et Charles – Alcide Mérat, Augustin Theurillat et Célestin Guédat.

D'un diamètre de 800 mm, elle pèse 360 kg et provient de la fonderie de Ferdinand Farnier, de Robécourt, dans les Vosges²⁵.

La date initialement prévue pour sa bénédiction, inscrite sur ses flancs («baptisée en août 1901»), a dû être reportée pour un motif qui n'est pas connu: retard du fondeur? empêchement ou maladie grave du célébrant principal?

On peut supposer que les parrains et marraine ont pris en charge son financement. Aucune dépense portant sur cet objet n'est en tout cas comptabilisée, ni dans les comptes de la paroisse, ni dans ceux des communes de Saint-Brais et de Montfaverger.

L'ornementation de cette troisième cloche est plus simple que celle des deux autres:

– Effigie du Christ en croix (avec la mention «INRI»), entouré de deux personnages: à gauche, la Vierge Marie (sans enfant), les bras ouverts, la lune, un serpent et une nuée sous les pieds; à droite, saint Joseph, tenant un lys dans la main droite, et à ses pieds l'inscription: S. JOSEPH.

– Effigie du Sacré-Cœur: COR JESU PAX / MISERERE NOBIS²⁶.

Abbé J.P. Renard
Les Breuleux

Annexe

Contrats de la fin du XVIII^e siècle relatifs aux cloches et à l'horloge de l'église de Saint-Brais

Dans les archives paroissiales de Saint-Brais, existe une enveloppe intitulée «Vieux papiers du XVII^e s. (1760) [sic] concernant la reconstruction de l'église de Saint-Brais», qui contient, parmi d'autres choses, le «marché pour tirer toutes pierres tant de taille que de massonerie du 16^e 8bre 1763», les marchés pour les fenêtres (1764), pour la couverture du mur du cimetière (1765), pour le maître-autel (1769), pour les deux autels collatéraux (1772), pour la cloche (1776) et pour l'horloge (1779).

Nous éditons ici les deux derniers documents cités.

[1.] «Marché pour la façon d'une cloche pour l'Eglise de St Brais, 1776»

«Cejourd'huy neuifieme d'aout 1776 Messire Jean Pierre Simonin, bachelier en S^e Théologie, juratte du vén. Chap. D'Els-gaux, ancien curé de St Brais, Messire Claude Antoine Brossard, curé moderne dud. lieu, et je not. souscrivis ont fait marché et convenue au nom de la paroisse dud. St Brais avec hono. Jost Keiser, maître

fondeur de cloches, bourgeois et résidant à Soleure, pour la façon d'une cloche mitoyenne pour l'Eglise dud^t S^t Brais, de la pesanteur d'environ neuf quintaux, neanmoins pour accorder de ton autant que possible avec les deux qui sont déjà à la tour de ladite Eglise; dont le d^r s^r Keiser se soumet de la faire de la meilleure qualité que faire ce peut, au plutôt possible dans l'espace d'environ un mois ou 5 semaines, la rendre prette, le tout à ses propres frais.

Et comme la paroisse a une petite cloche fendue, elle la fera mener aud^t Soleure pour et sur tel jour que le led^t Keiser luy indiquera, pour être fondu en faisant ladite nouvelle cloche, apres qu'elle aura été pesée à la doine dud. Soleure. Et pour autant qu'elle pesera, on payera aud. fondeur trois batz par livre pour façon. Et de ce que ladite nouvelle cloche pesera de plus que ladite ancienne fendue, on luy payera douze batz par livre argent de Soleure.

Et lorsqu'on yra chercher ladite nouvelle cloche, on luy paiera la valeur du métal qu'il aura fourny à raison de neuf batz la livre, et la moitié des 3 batz par livre pour gage et salaire de façon de lad. cloche, et l'autre moitié au bout d'un an et un jour, terme que led. fondeur doit la / garantie de ladite cloche, s'entend à compter depuis qu'elle sera pendue pour sonner à lad^e tour de lad^e Eglise.

Sur laquelle cloche sera emprein et figuré un grand crucifix, une Notre Dame du coté oposé aud. crucifix, tenant à une main un rosaire et à l'autre un scapulaire, un

évêque qui est S^t Brice, patron de lad. Eglise, et un S^t Joseph du coté opposé entre led. crucifix et lad. Notre Dame.

Sous led. crucifix sera écrit *Christus amor noster*. Sous la figure de Notre Dame sera écrit *Sancta Maria in hora mortis protege nos*. Sous la figure de S^t Brice sera mis *Sancte B<r>ixi parochiam defende*. Sous la figure de S^t Joseph sera écrit *Sancte Joseph ora pro nobis*. Et plus haut à lad. cloche seront figuré les quatre Evangélistes, et le nom de chacun mis aux pieds desdites figures. Et le surplus bien façonné comme celle que le même fondeur a déjà fait pour la même Eglise.

Et les susdites parties ont signé à S^t Brais les jours et an predict. Et fait double, pour chaque partie un».

[Signatures de J. P. Simonin, jurat, de C. A. Brossard, curé de Saint-Brais, de Joseph et Jost Keiser et de J. B. Queloz, notaire].

[Une note a été ajoutée au bas du contrat:] «La nouvelle cloche a été pendue au clocher de l'Eglise de S^t Brais le 11 novembre 1776. Atteste C. Brossard, curé».

[2.] «Extrait du marché pour la façon d'un horloge pour être posé au cloché de l'Eglise de S^t Brais»

«L'an mil sept cents soixante et dix neuf, le dix huit d'avril, sont comparus

devant not. et témoins les honorables ven. et discrète personnes Messire Jean Pierre Simonin, bachelier en S^{te} Théologie, juratte du ven. Chapitre d'Elsgaux, très digne prêtre, ancien curé de S^t Brais d'une part, et Jacque Ignace Boillat, habitant et résidant à Seignelegier, originaire de la Chaux, maître horlogé de profession d'autre part.

Lesquels ont fait et font par les présentes marché et convention par ensembles de ce que s'ensuit, ascavoir que ledit horlogé se soumet de faire un grand horloge pour être mis à la tour du cloché de l'Eglise dud^t S^t Brais, qui sera construit la monture d'environ trois pieds de hauteur, les montans et traversans et roüage touts en fer, de neuf a dix lignes d'épaisseur, les pignons en assier, emboités de leton, qui sera fait pour le remonter dans trente heures, aura deux quadrans, l'un de midy et l'autre de minuit, d'environ quatre pieds de diamètre les deux aiguilles, le tout bien propre et fait dans toutes les règles, au dire d'expert à ce connoisseurs, fournira tout ce qu'il faut à ses dépens, même les cordes, le viendra poser à ses frais, au plutôt, environ le mois de septembre de l'an présent, frappera les heures simplement sur la grande cloche, en un mot fera le tout / à la bonne foy, se soumet de le maintenir pendant sa vie de tout ce qu'il pourra y manquer, et même le venir nettoyer et rétablir toutes les fois qu'il en aura besoin à ses frais, moyenant être nourri pendant qu'il le nettoyera.

Et pour ce fait, ledit Monsieur le juratte luy a accordé la somme de deux cents

livres baloises et un demi louïs ou deux gros écus de tringuelte ou reconnoissance, sur quelle somme il a reçu celle de septante cinq livres en passant les présentes, et le surplus luy sera payé apres que ledit horloge sera posé et visité.

Et le dit Monsieur le jurat fait cecy de sa bonne volonté gratuitement, pour l'honneur de Dieu et pour faire plaisir aux gens de la paroisse dud^t S^t Brais, et même au public.

Ainsi passé de bonne foy aud^t S^t Brais, les jour et an predit, en presence de ven. et discrète personne Messire Claude Antoine Brossard, très digne prêtre, curé moderne de S^t Brais, et François Joseph Brossard des Pomerats, requis pour témoins et signé ainsi que led^t horlogé à la minute ou original, ainsi Jacque Ignace Boilliat horlogé, C. A. Brossard, curé à S^t Brais, François Joseph Brossard et moy Jean Baptiste Queloz, not.»

«Je sousignés avoir récus l'entier païement portée dans le présente marchée scy de sus mentesionnée ce 23^{me} avril 1780. Jacque Ignace Boilliat horloger.»

*Les références des textes cités sont indiquées dans le fascicule 3 des *Etudes campanaires franc-montagnardes*, déposé à la Bibliothèque cantonale de Porrentruy: *Saint-Brais, les cloches de l'église paroissiale Saint-Brice (18^e siècle – 1901)*, Les Breuleux 1995. Les fascicules 1 et 2 de la même collection portent sur Epauvillers et Soubey.

³La cérémonie de la bénédiction des cloches a souvent été considérée dans la tradition populaire comme une sorte de «baptême». De ce fait, elle fait parfois l'objet d'une inscription dans le Registre des baptêmes de la paroisse.

⁴Fonctionnaire communal adjoint au maire.

⁵Intérêts d'une somme prêtée.

⁶La monnaie officielle de l'évêché était la livre de Bâle, utilisée uniquement dans les comptes. 100 livres baloises équivalaient à 180 livres tournois et à 120 livres suisses. La livre (lb.) se divisait en 20 sols ou sous (b.) et un sou en 12 deniers (d.).

⁷Organisme composé de laïcs et du curé et chargé d'administrer les biens de la paroisse (du latin «fabrika»: construction).

⁸Corgon, corgeon ou courgeon: courroie de cuir à laquelle est suspendu le battant de la cloche.

⁹Boîte ou pièce en bois, cylindrique ou rectangulaire, destinée à permettre le passage de la corde de la cloche à travers les planchers.

¹⁰«J'ai été bénie et appelée M(arie) Génereuse, le 7 octobre 1769. — Parrains: J. Georges Py et J. B. Queloz, not. — Marraines: M(arie) Madeleine, épouse de J. N. Teurillat, m(a)yrl(e), et M(arie) Marguerite Erard. — Recteurs: les révérends sieurs J. P. Simonin, jurat, et C. A. Brossard, curé».

¹¹Inscription surmontée d'un écusson avec les armoiries des fondeurs (en haut, une cloche, entourée de deux étoiles; en bas, un canon sur affût, la gueule dirigée vers la droite).

¹²Des Pommerats, curé de Saint-Brais jusqu'à sa mort en 1785.

¹³Bachelier en théologie, curé de Saint-Brais dès 1716, il donne sa démission le 13 mars 1768. Il meurt en 1779. — L'ancien diocèse de Bâle était divisé en onze décanats ou Chapitres ruraux. Chaque Chapitre avait à sa tête un doyen et des assesseurs portant le titre de jurats (juratus: jurat ou juré, lié par serment). La paroisse de Saint-Brais faisait partie du Chapitre d'Elsgau.

¹⁴Extrait des litanies des saints, chantées durant la procession qui se déroulait pendant les trois jours précédant l'Ascension, pour demander à Dieu de bonnes récoltes (rogations): «De la foudre, des tempêtes et de tout mal, délivre-nous, Seigneur!»

¹⁵Voir ci-dessous: «Contrats de la fin du XVIII^e siècle...»

¹⁶Voir ci-dessous le texte du marché: «Contrats de la fin du XVIII^e siècle...»

¹⁷Né le 19 juin 1794, curé de sa paroisse natale de 1818 à 1852, sauf l'année 1824-1825, où il est professeur de rhétorique et principal du Collège de Delémont. C'est à lui que l'église de Saint-Brais doit les reliques du martyr saint Aurèle (dont la translation se célébrait le deuxième dimanche d'octobre).

¹⁸Inscription sur la cloche: FRANZ LUDWIG KAISER VON SOLOTHVRN GOSS MICH IM IAHR 1831.

¹⁹«S. Brice, défendez la paroisse». Saint Brice, évêque de Tours, + 444, est le patron de la paroisse de Saint-Brais; sa fête est fixée au 13 novembre. La dédicace de l'église était célébrée le dimanche dans l'octave de l'Ascension.

²⁰«Christ, mon amour».

²¹«Saint Joseph, priez pour nous».

²²«Sainte Marie, protégez-nous à l'heure de la mort».

²³Date attestée par l'inscription faite dans le Registre des baptêmes de la paroisse.

²⁴Né en 1854, curé de Saint-Brais de 1889 à sa mort en 1912.

²⁵Inscription sur la cloche: FERDINAND FARNIER FONDEUR A ROBECOURT VOSGES.

²⁶«Cœur de Jésus, notre paix, prends pitié de nous».

Notes

¹Le terme latin «campana» était utilisé pour désigner les cloches en Italie et dans le Midi de la France; il dérive du mot «Campania», région de l'Italie méridionale célèbre pour son minerai de cuivre (*aes campanum*).

²Vicaire général depuis 1763, élu suffragant bâlois en 1772, Gobel devient par la suite évêque constitutionnel de Paris et est guillotiné en 1794.